

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

Décision n° 8909 du 3 mars 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges

NOR : INTJ1706534S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 48485 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630343S),

Décide :

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2017 :

Nivoix Stéphane	NIGEND : 232 505	NLS : 8 078 970
Collet Romain	NIGEND : 341 196	NLS : 8 110 782
Opigez Philippe	NIGEND : 241 112	NLS : 8 087 829
Houliez Romain	NIGEND : 300 543	NLS : 8 100 598
Fischer Samuel	NIGEND : 303 869	NLS : 8 102 605
Mazé Alexandre	NIGEND : 238 593	NLS : 8 087 058
Rey Olivier	NIGEND : 208 737	NLS : 8 062 444
Diniel Michael	NIGEND : 300 419	NLS : 8 100 920
Keromnès Thomas	NIGEND : 301 522	NLS : 8 090 447
Bedel Philippe	NIGEND : 111 415	NLS : 5 150 605

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mars 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région
de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,*

T. MORTEROL